

NOTE 4 - CGV-CGU L'ÉCRIN - VERSION 9

Projet consolidé - règles tarifaires, essai et conservation harmonisés au 9 octobre 2026

Projet à faire valider juridiquement avant publication. La présente version ne fixe volontairement aucun montant pour les offres 5 à 9 MC et 10 MC et +.

1. Éditeur et objet

Le service « L'Écrin de la Cérémonie Funéraire » est édité par Jean-Michel REY, entrepreneur individuel exerçant sous le nom Forma Funéraire, SIRET 932 634 884 00013. Il s'agit d'une application professionnelle d'aide à la préparation et à la conduite des cérémonies funéraires, commercialisée auprès d'entreprises.

2. Compte et accès

Chaque compte utilisateur est personnel. L'essai gratuit dure 7 jours calendaires à compter de l'activation après vérification de l'e-mail et du téléphone. À J8, les fonctions opérationnelles sont bloquées mais la connexion reste possible pour gérer le profil, rejoindre une entreprise sur invitation, souscrire pour son entreprise ou exercer ses droits. Si aucune souscription ou aucun rattachement n'intervient, un avertissement de suppression est adressé à J23 et la suppression définitive intervient à J30, sous réserve des données devant être conservées au titre d'une obligation légale, contractuelle ou de preuve.

3. Souscription entreprise

L'abonnement est souscrit par l'entreprise. L'administrateur agit pour le compte de l'entreprise et certifie être habilité à l'engager. Un administrateur officiant utilisant l'application comme maître de cérémonie est compté comme MC ; un administrateur non officiant n'est pas compté comme MC payant.

4. Tarifs

Pour une entreprise comptant de 1 à 4 maîtres de cérémonie, le prix est de 69 € HT par mois et par maître de cérémonie, sans engagement. Le repère d'environ 6,90 € HT par cérémonie est purement indicatif et repose sur une hypothèse de 10 cérémonies mensuelles par MC ; la facturation demeure mensuelle par MC.

Pour une entreprise comptant de 5 à 9 maîtres de cérémonie, une tarification équipe dégressive s'applique selon l'offre commerciale communiquée à l'entreprise avant souscription.

À partir de 10 maîtres de cérémonie, une tarification réseau / entreprise s'applique selon une proposition commerciale communiquée avant souscription.

Aucun montant non expressément accepté par l'entreprise ne peut être appliqué aux offres 5 à 9 MC et 10 MC et plus.

5. Information avant souscription

Avant tout paiement, le client reçoit ou visualise le prix applicable, le nombre de MC concernés, la périodicité, les éventuelles conditions promotionnelles et les modalités de résiliation. Pour les offres équipe et réseau, le prix convenu est celui figurant dans la proposition commerciale ou le parcours de souscription accepté.

6. Paiement et facturation

Le paiement peut être traité par Stripe. L'abonnement standard 1 à 4 MC est mensuel. Les données de carte bancaire ne sont pas stockées par L'Écrin. Le régime de TVA et les mentions de facturation appliqués sont ceux légalement applicables à Forma Funéraire à la date de facturation.

7. Durée et résiliation

L'offre 1 à 4 MC est sans engagement. La résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours, sans remboursement au prorata. Les conditions particulières d'une offre équipe ou réseau sont communiquées avant souscription et ne peuvent déroger au caractère sans engagement que si l'entreprise les accepte expressément.

8. Rôles et confidentialité

L'administrateur gère les accès et les informations de gestion prévues par le Service. Il n'accède jamais au contenu des dossiers des autres maîtres de cérémonie, ni aux hommages, déroulés, trames, textes générés ou à l'identité des défunts et familles contenus dans ces dossiers.

9. Intelligence artificielle et responsabilité de l'utilisateur

Les fonctions d'intelligence artificielle assistent la rédaction. Le professionnel reste responsable de la vérification, de l'adaptation et de l'utilisation des contenus générés.

10. Données personnelles

Les traitements de données sont décrits dans la Politique de confidentialité applicable. Pour un compte d'essai non converti, la règle fonctionnelle de référence est : J8 blocage des fonctions opérationnelles, J23 avertissement de suppression, J30 suppression du compte et des données supprimables. Les données soumises à une durée légale ou contractuelle de conservation sont conservées pendant la durée applicable.

11. Propriété intellectuelle

L'application, sa marque, ses interfaces et sa documentation restent la propriété de Forma Funéraire ou de leurs titulaires. L'abonnement confère uniquement un droit d'utilisation pendant la durée d'accès.

12. Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. Toute clause de compétence juridictionnelle doit être appliquée uniquement lorsqu'elle est juridiquement opposable.

13. Paramètres techniques et contractuels à maintenir alignés

- La politique d'impayés et de suspension doit être identique dans l'application, Stripe et les informations communiquées au client.
- Le nombre d'administrateurs non officiants gratuits doit suivre la règle métier paramétrée et documentée avant activation de cette fonctionnalité.
- L'ajout ou le retrait d'un siège doit suivre la règle de facturation affichée et acceptée avant son effet ; aucun prorata ne doit être appliqué implicitement.
- L'hébergeur final et les sous-traitants publiés doivent correspondre aux prestataires réellement déployés.

L'ÉCRIN DE LA CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE - FORMA FUNÉRAIRE

- Les durées de conservation doivent rester identiques à la Politique de confidentialité en vigueur, notamment J23/J30 pour l'essai non converti.
- Pour les offres 5 à 9 MC et 10 MC et plus, aucun prix n'est automatisé tant qu'une proposition tarifaire n'a pas été communiquée et acceptée.